

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal de Saint-Ferdinand a adopté, lors de la séance du 3 mars 2025, le règlement no 2025-278 concernant la tarification des services de loisirs.

Toutes les personnes intéressées peuvent consulter lesdits règlements au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Ferdinand, ce 5 mars 2025

Éric Chartier

Directeur général et

greffier-trésorier par intérim